

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 09743
Numéro SIREN : 811 290 642
Nom ou dénomination : AAM Transport

Ce dépôt a été enregistré le 22/02/2019 sous le numéro de dépôt 21473

AAM TRANSPORT
Société à responsabilité limitée au capital de S.600.000 euros
Siège social : 85, rue Jouffroy d'Abbans – 75017 Paris
RCS Paris 811 290 642
(la « Société »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES EN DATE DU 5 FEVRIER 2019
--

L'an deux mille dix-neuf,
le cinq février,
à dix heures.

- Monsieur Khawaja Abdul Ghani Majid, né le 19 octobre 1972 à Karachi (Pakistan), de nationalité anglaise, demeurant 15 Hanover Gate Mansions Park Road – Londres – Angleterre,
- Monsieur Muavia Malik Waqar, né le 28 octobre 1992 à Paris (75019), de nationalité française, demeurant 64, avenue Wagram – 75017 Paris.

seuls associés de la Société (les « Soussignés »), titulaires de la totalité des parts sociales composant le capital social et les droits de vote de la Société,

connaissance prise des documents suivants :

- le rapport établi par le Président,
- le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'Assemblée Générale,
- les statuts de la Société dans leur version actuelle,
- les statuts de la Société dans leur version mise à jour.

ont pris les décisions se rapportant à l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport établi par le Président,
- Annulation des actions non libérées de la Société,
- Réduction du capital social de la Société d'un montant de 550.000 euros, par voie de rachat de ses propres actions sur le fondement de l'article L 225-207 du Code de commerce – Conditions et modalités de la réduction de capital de la Société,
- Délégation de pouvoirs au Président afin de réaliser la réduction du capital social de la Société,
- Modifications corrélatives des statuts de la Société,
- Questions diverses,
- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

(Annulation des actions non libérées de la Société)

Les Soussignés, statuant à l'unanimité,

connaissance prise du rapport établi par le Président,

rappellent qu'aux termes de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société en date du 27 mai 2016, il a été décidé une augmentation de capital de la Société pour un montant de 4.400.000 euros, par émission de 44.000 actions nouvelles,

rappellent également qu'à la date des présentes, seule la somme de 2.850.000 euros a été libérée,

indiquent que le montant du capital social libéré s'élève à 4.050.000 euros,

décident d'annuler les 15.500 actions non libérées de la Société, d'une valeur nominale de cent (100) euros, et de réduire le capital social de la Société en conséquence, pour le ramener de 5.600.000 euros à 4.050.000 euros, soit le montant du capital social souscrit et libéré.

DEUXIEME DECISION

(Réduction du capital social de la Société d'une somme de 550.000 euros, par voie de rachat de ses propres actions sur le fondement de l'article L 225-207 du Code de commerce – Conditions et modalités de la réduction de capital de la Société)

Les Soussignés, statuant à l'unanimité,

connaissance prise du rapport établi par le Président,

et sous la condition suspensive de l'adoption de la décision précédente,

décident de réduire le capital social la Société de 550.000 euros, pour le ramener de 4.050.000 euros à 3.500.000 euros, par voie de rachat, au pair, de 5.500 actions d'une valeur nominale de cent (100) euros chacune, soit un montant global de 550.000 euros.

TROISIEME DECISION

(Délégation de pouvoirs au Président afin de réaliser la réduction du capital social de la Société)

Les Soussignés, statuant à l'unanimité,

connaissance prise du rapport établi par le Président,

autorisent le Président à réduire le capital social de la Société de 550.000 euros, pour le ramener de 4.050.000 euros à 3.500.000 euros, par voie de rachat, au pair, de 5.500 actions d'une valeur nominale de cent (100) euros chacune, soit un montant global de 550.000 euros,

donnent tous pouvoirs au Président à l'effet de réaliser, ou non, au vu des oppositions éventuelles, et dans un délai maximum de 10 jours à compter de l'expiration du délai d'opposition ou du rejet des oppositions, cette réduction de capital et constater le rachat et l'annulation des actions de la Société faisant l'objet des présentes.

QUATRIEME DECISION

(Modifications corrélatives des statuts de la Société)

Les Soussignés, statuant à l'unanimité,

connaissance prise du rapport établi par le Président,

et sous la condition suspensive de la réalisation définitive de (i) l'annulation des actions de la Société non libérées et de (ii) la réduction du capital social de la Société, conformément aux décisions précédentes,

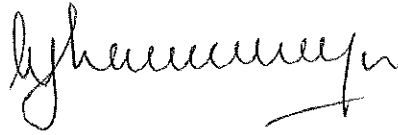
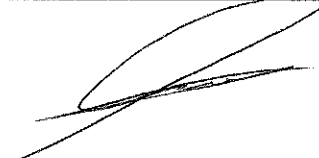
adoptent, article par article, puis dans son ensemble, le texte des statuts de la Société dont un exemplaire est annexé (**Annexe**) au présent procès-verbal.

CINQUIEME DECISION

(Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités)

Les Soussignés **donnent** tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les tous les associés de la Société.

Monsieur Khawaja Abdul Ghani Majid	
Monsieur Muavia Malik Waqar	

ANNEXE
Statuts de la Société mis à jour